

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.199 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADÉ	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY				Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAUAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET			
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	41	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			52

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS SITUÉ À GUITRES

Sur proposition de Monsieur Jean Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles,

Et de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la délibération du 11 octobre 2013, portant adoption des statuts de l'Etablissement Public à caractère Industrielle et Commerciale (EPIC), pour la création de l'Office de tourisme Intercommunal du Libournais (OTI),

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Vu l'article L2125-1 à 5 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que le bâtiment situé 4 avenue de la gare à Guîtres appartient à La Calvi,

Considérant que l'Office de Tourisme Intercommunal souhaite disposer de ce bâtiment pour son bureau d'information touristique nécessaire à ses missions d'accueil et de diffusion de l'information touristique sur le territoire communautaire qui lui ont été déléguées par La Calvi,

Considérant que l'occupation du domaine public intercommunal par l'OTI donne lieu à versement de redevances en fonction :

- d'une part fixe pour l'occupation proprement dite, visant l'avantage tiré de l'utilisation des locaux,
- et d'une part variable assise sur l'entretien et la maintenance de ces locaux et les résultats de l'activité de nature industrielle et commerciale de l'OTI.

Vu l'avis de la commission aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles du 11 décembre 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

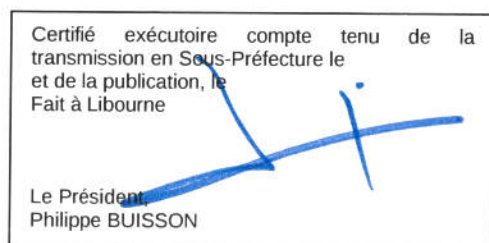
Le Conseil communautaire décide :

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2015, le montant de la redevance pour l'occupation annuelle du domaine public intercommunal du bâtiment situé 4 avenue de la gare à Guîtres d'une superficie occupée de 67m² selon les modalités suivantes :
 - part fixe (superficie x prix moyen du m² évalué à 5.50€ x 12 mois) : 4 422€
 - part variable (charges d'entretien + de maintenance + 5% sur le résultat d'activité de l'année N-1) : 2 757.93€
 - soit un total de : 7 179,93€.

Le versement de cette redevance d'occupation du domaine public par l'OTI interviendra dans le courant du mois de Janvier de l'année N+1.

Imputation budgétaire :

chapitre 70 - article 70323 - service gestionnaire et destinataire POT2 - fonction 524



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.198 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY				Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAUAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET			
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	41	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			52

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES DU MAINE POMMIER : TARIFS 2015

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) possède dans son patrimoine communautaire un centre d'hébergements touristiques situé sur la commune de Lagorce, le domaine du Maine Pommier.

Dans sa partie touristique, le site est composé de 14 chalets d'une capacité maximale de 5 couchages chacun et d'un hébergement collectif d'une capacité de 31 couchages totalisant ainsi 101 lits touristiques qui ont vocation à accueillir un public individuel pour des courts ou longs séjours mais également des groupes dans le cadre de célébrations familiales, de sorties scolaires, de réunions...

Chaque année, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'établissement des tarifs de location des hébergements pour l'année à venir afin notamment de formaliser les contrats avec les clients ayant posé des options sur les locations.

Aucune augmentation de tarifs n'est intervenue depuis 2010, les services offerts sur site n'ayant pas eux-mêmes évolués. Néanmoins, considérant que les tarifs proposés demeurent relativement faibles et que, pour 2015, la poursuite des locations implique la réalisation de divers travaux de mise aux normes électriques, il est proposé de répercuter ces coûts sur les tarifs de location tout en conservant des tarifs très attractifs.

Il est précisé que le domaine du Maine Pommier fait l'objet, chaque année, d'une fermeture hivernale en ce qui concerne la partie tourisme (chalets et hébergements collectifs). Ainsi le domaine est fermé à la location depuis le 1^{er} novembre 2014 et sera ré-ouvert pour l'année 2015 à compter du 1^{er} mars.

Concernant les locations de meublés de tourisme et les prestations pour les groupes sur le site du Maine Pommier, les tarifs suivants seront applicables sur l'année 2015.

I. LOCATION MEUBLES DE TOURISME**1) Tarifs et taxe de séjour - meublés de tourisme**

Durée de location	Période de location	Tarifs 2015
1 nuitée	mars, avril, mai, juin, septembre et octobre	68€
1 nuitée	juillet et août	73€
1 semaine 2 semaines (-15 %) 3 semaines (-25 %) Au-delà de 3 semaines de réservation	mars, avril, mai, juin, septembre et octobre	367€ 680€ 953€ 317€/ semaine supplémentaire
1 semaine 2 semaines (-15 %) 3 semaines (-25 %) Au-delà de 3 semaines de réservation	juillet et août	433€ 800€ 1127€ 376€/ semaine supplémentaire

2) Tarifs Prestations annexes :

	Tarifs 2015
Locations de draps (la paire)	11€
Forfait ménage fin de séjour (tarif par chalet)	60€

3) Cautions – location meublés de tourisme :

	Tarifs 2015
Caution générale (par chalet)	333€

II. LOCATION DU HAMEAU ANCIEN

1) Coût de location du hameau ancien :**a) Avec l'hébergement collectif**

Equipements	Tarifs 2015	
	Week-end*	Semaine**
Hébergement collectif / salle de restauration / cuisine / chapiteau / grange <u>1 nuitée</u>	1533 €	767€
Hébergement collectif / salle de restauration / cuisine / chapiteau / grange <u>2 nuitées</u>	2 200€	1 167€

* **tarif week-end** – du vendredi soir au dimanche soir non inclus - à partir de 18h le vendredi

** **tarif semaine** – valable du mardi au jeudi soir inclus - hors vacances scolaires (zone 3)

L'accès à la cuisine n'est autorisé qu'à un traiteur agréé (respect des normes HACCP)

b) Sans l'hébergement collectif

Equipements	Tarifs 2015	
	Week-end*	Semaine**
Salle de restauration / cuisine / chapiteau / grange <u>1 nuitée</u>	1033 €	600 €
Salle de restauration / cuisine / chapiteau / grange <u>2 nuitées</u>	1 700€	833€

* **tarif week-end** – du vendredi soir au dimanche soir non inclus - à partir de 18h le vendredi.

** **tarif semaine** – valable du mardi au jeudi soir inclus – hors vacances scolaires (zone 3).

L'accès à la cuisine n'est autorisé qu'à un traiteur agréé (respect des normes HACCP)

2) Cautions relatives à la location du hameau ancien :

Cautions générales (casse, dégradations...)	Tarifs 2015
Location hameau ancien avec hébergement collectif	767€
Location hameau ancien sans hébergement collectif	600€

3) Prestations annexes dans le cadre d'une location du hameau ancien :

	Tarifs 2015
Forfait ménage fin de séjour avec l'hébergement collectif	467€
Forfait ménage fin de séjour sans l'hébergement collectif	333€

III. LOCATION DE L'HEBERGEMENT COLLECTIF

1) Coût de location de l'hébergement collectif :

Equipements	Tarifs 2015	
	Week-end*	Semaine**
Hébergement collectif <u>1 nuitée</u>	600 €	600 €
Hébergement collectif <u>2 nuitées</u>	1 667 €	1 667 €

* **tarif week-end** – du vendredi soir au dimanche soir non inclus - à partir de 18h le vendredi.

****tarif semaine** – valable du mardi au jeudi soir inclus – hors vacances scolaires (zone 3).

2) Caution relative à la location de l'hébergement collectif :

Caution générale (casse, dégradations...)	Tarifs 2015
Location hébergement collectif	400€

3) Prestations annexes dans le cadre d'une location de l'hébergement collectif :

	Tarifs 2015
Forfait ménage fin de séjour de l'hébergement collectif	267€

Compte tenu du caractère et de l'intérêt touristique de cette activité et de son intérêt pour les habitants du territoire communautaire et, au-delà, pour l'attractivité du territoire.

Vu l'avis de la Commission aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles du 11 décembre 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (52)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'adopter les tarifs 2015 dans le cadre des locations à vocation touristiques du Maine Pommier.

Imputation budgétaire : chapitre 75

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

14.12.197 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 12 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, dix-huit décembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADÉ	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY				Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Philippe BUISSON	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE		X	Alain PAIGNE	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ		X	LE GAL	Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON				Jean-Claude ABANADES			
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX		X	Daniel FAIJAN*
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET			
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT			
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME		X	Anne BERTHOME
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ				Sous-total	41	11	
Catherine BERNADEAU		X	Agnès SEJOURNET	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			52

 Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

DESAFFECTATION DU BATEAU « FLEUR DE L'ISLE »

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles,

Et de Monsieur Jean-François MARTINEZ, Vice-président, en charge du monde rural, du Patrimoine et des moyens techniques,

Vu l'article L.1321-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération de la Commune de Saint Denis de Pile en date du 29 mars 2002 relative à la mise à disposition du bateau fleur de l'Isle pour l'exercice de la compétence tourisme de la Communauté de Communes du canton de Guîtres,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011, autorisant la transformation de la Communauté de Communes du Nord Libournais, issue de la fusion des communautés de communes du canton de Guîtres, du Libournais et du pays de Coutras, en Communauté d'agglomération du Libournais,

Considérant que La Cali dispose du bateau « Fleur de l'Isle » pour l'exercice de sa compétence « Action de développement touristique »,

Considérant néanmoins que, depuis août 2011, cet équipement n'est plus en état d'assurer les transports touristiques de passagers le long de l'Isle pour lesquels il avait été mis à disposition,

Le Président expose, qu'en application de l'article L.1321-3 du CGCT, lorsqu'un bien n'est plus affecté par l'EPCI au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition, l'EPCI peut prendre une délibération dans laquelle il indique que le bien initialement mis à sa disposition n'est plus utilisé pour l'exercice de la compétence transférée. La commune propriétaire recouvre alors l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien. Ce dernier lui est restitué et réintégré dans son patrimoine pour sa valeur nette comptable, augmentée des adjonctions effectuées par l'EPCI, le cas échéant.

Parallèlement, les financements afférents aux biens mis à disposition, emprunts et subventions transférables ainsi que les amortissements pratiqués, sont réintégré dans la comptabilité de la commune propriétaire des biens.

Vu l'avis de la Commission aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles en date du 11 décembre 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 12 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de constater la non utilisation du bateau « Fleur de l'Isle » pour l'exercice de la compétence de La Cali, « Action de développement touristique »,
- de restituer ce bien à la Commune de Saint Denis de Pile,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents concernant ces restitutions.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais